



Département Du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de Conseillers élus 15
Conseillers en fonction 15
Conseillers présents 14
Conseillers absents excusés 1 dont 1 procurations - Conseiller absent

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUEWENHEIM

Séance ordinaire du 5 juin 2026 à 18h00

Convocation du vendredi 29 mai 2026

Sous la Présidence de Mme Virginie THROO, Maire.

Membres présents : M. Adrien TRITTER, Mme Isabelle SCHANEN, M. Alain WEINGARTNER, Mme Séverine DEPOND ROTH, M. Arnaud KUENEMANN, Mme Lauren STELLA, M. Luc ESCHBACH, Mme Magali MAGAIL, M. Christophe MOYEMONT, Mme Dominique LAURENT, M. Francis MARANZANA, Mme Anne ROLL, Mme Rachel BOESPFLUG

Membres absents excusés :

M. François BOSSHARTH qui a donné procuration à Mme Anne ROLL.

Secrétaire de séance : M. Adrien TRITTER assisté par Mme Céline ERHARD.

Ordre du jour :

1. Election des délégués et suppléants de la Commune en vue des élections sénatoriales.
2. Subventions communales :
 - Participation 2026 au GAS (Groupement d'Action Sociale)
 - Subvention : Ecole de musique « Les Mélodies de la Doller »
3. ADAUHR – Nomination d'un représentant et d'un suppléant
4. Comité communal Forêt/espaces ruraux : ajout d'un membre.
5. Syndicat Intercommunal du Soultzbach – Projet RPI
6. Motion de soutien à l'Institut de formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Thann
7. Gaiwana Run
8. Divers

Le quorum étant atteint, Mme la Maire ouvre la séance à 18h00.

Elle souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil.

1. Election des délégués et suppléants de la Commune en vue des élections sénatoriales

Mme la Maire rappelle que la tenue de ce conseil municipal, à cette date précise, a été imposée par les services de l'Etat qui ont chargé toutes les Communes de procéder à l'élection des délégués et suppléants pour leur commune en vue des élections sénatoriales qui se tiendront en septembre prochain.

Le procès-verbal des élections devant être transmis à l'issue du conseil par mail aux services de l'Etat, Mme la Maire propose de passer directement aux élections à l'aide du matériel électoral mis à leur disposition.

Les membres du bureau de vote constitué annoncent les résultats, suite aux votes.

Délibération :

A l'issue des élections, la liste présentée par Mme Virginie THROO a obtenu 15 suffrages sur 15 (Zéro nul ou blanc).

Les délégués des conseillers municipaux et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs sont :

THROO	Virginie	Déléguée
ESCHBACH	Luc	Délégué
SCHANEN	Isabelle	Déléguée
WEINGARTNER	Alain	Suppléant
DEPOND ROTH	Séverine	Suppléante
MOYEMONT	Christophe	Suppléant

2. Subventions communales

Mme la Maire propose la validation d'attribution de 2 subventions avant la présentation prochaine des subventions qui seront allouées aux associations dès réception de l'ensemble des documents qui leur ont été demandés cette année.

- Participation 2026 au GAS (Groupement d'Action Sociale)

Mme la Maire rappelle en quoi consiste le GAS, il s'agit d'un groupement d'action sociale à destination de nos agents communaux titulaires ou stagiaires qui peuvent faire le choix d'y adhérer ou non. Leur adhésion permet de bénéficier pour eux et leur famille de prestations sociales tels que : prime de service, prime de layette, mariage, aide aux vacances, participation aux activités sportives, etc.

L'adhésion au GAS comprend une participation de l'agent de 35€ ainsi qu'une participation de l'employeur à hauteur de 90€. Quatre agents sont intéressés cette année. Mme la Maire propose de valider la participation au GAS pour nos 4 agents, ce qui représente une subvention de 360€.

Délibération :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la subvention versée au GAS pour l'année 2026 à 360€. Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2026 au compte 65748.

- Subvention – Ecole de Musique « Les Mélodies de la Doller »

Mme la Maire retrace l'historique de nos écoles de musique et des difficultés financières qu'elles rencontrent (professionnalisation des cours de musique,...). Afin de pouvoir percevoir une aide financière auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace, les Communes membres de l'école de musique s'engagent à leur verser le même montant, cette année cela représente pour notre Commune 1.360€.

Mme Anne ROLL demande si la politique envers les demandes d'autres écoles de musique (ex : Masevaux) avait évolué. Mme la Maire lui répond qu'à ce jour, il n'y a pas eu de demande et que le conseil pourrait toujours en délibérer si le cas devait se présenter. Toutefois M. Adrien TRITTER souligne qu'il est difficile de subventionner chaque école de musique sur le simple fait qu'un habitant de la Commune ait décidé d'y adhérer au lieu de celle de notre Commune.

Délibération :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 1.360€ à l'école de Musique « Les Mélodies de la Doller ». Les crédits nécessaires sont prévus au BP au compte 65748.

3. ADAUHR – Nomination d'un représentant et d'un suppléant

Mme la Maire rappelle le rôle et les missions de l'ADAUHR. Il s'agit d'une agence technique au service des collectivités qui a pour but de les aider dans la mise en œuvre de leurs projets dans les domaines de l'urbanisme réglementaire et opérationnel, de l'aménagement du territoire, des constructions et aménagements publics, du patrimoine bâti et de l'intelligence territoriale.

La Commune a déjà eu recours à leurs services et leurs conseils, notamment pour l'école maternelle ou l'ancienne mairie.

Mme la Maire demande s'il y a un volontaire parmi le conseil qui souhaiterait siéger à l'ADAUHR sachant qu'en cas contraire Mme la Maire reste par nature représentante de la Commune.

Faute de volontaires, M. Arnaud KUENEMANN suggère que M. Adrien TRITTER adjoint en charge de l'urbanisme soit suppléant.

Délibération :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les représentants de la Commune à l'ADAUHR comme suit :

- Mme Virginie THROO, Titulaire
- M. Adrien TRITTER, suppléant

4. Comité communal Forêt/Espace ruraux : ajout d'un membre

Un ancien membre du comité communal « Forêt/Espaces ruraux », nous a fait part de son désir de poursuivre son investissement au sein du comité avec la nouvelle équipe en place. Mme la Maire propose donc d'intégrer en tant que membre du comité « Forêt/Espace ruraux », M. Daniel WILLMÉ.

Délibération :

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la candidature de M. Daniel WILLMÉ en qualité de membre du comité communal « Forêt/Espaces ruraux ».

5. Syndicat Intercommunal du Soultzbach – Projet RPI

Mme la Maire rappelle la situation des effectifs au sein de nos écoles.

Nous disposons à ce jour de 2 classes en Maternelle pour 3 niveaux et 3 classes en Élémentaire pour 5 niveaux.

La prévision des effectifs pour la rentrée scolaire 2026-2027, est limite et risque d'engendrer une fermeture de classe.

C'est pourquoi une réflexion a été lancée entre le Syndicat Intercommunal du Soultzbach, le DASEN et les directeurs d'écoles pour relancer le projet de RPI dont l'objectif principal est de maintenir la qualité de l'enseignement tant pour les enfants que pour les enseignants.

En s'engageant sérieusement dans ce projet, la Commune pourrait bénéficier d'un sursis et garder sa deuxième classe de maternelle à la rentrée prochaine. Un groupe de travail composé de représentants des Communes concernées, des représentants d'élèves, d'enseignants, de représentants des ATSEM et de la Communauté de Communes sera mis en place pour élaborer le projet de RPI pour la rentrée 2027.

Une vraie réflexion est à mener au vu des baisses d'effectif, non seulement sur le nombre de classes et la possibilité que les deux écoles soient regroupées dans une seule. La réaffectation du bâtiment non utilisé en périscolaire permettrait de palier à un réel manque dans le domaine.

Mme Anne ROLL émet ses inquiétudes, quant à la création d'un périscolaire et du personnel en charge de nos enfants (conditions d'embauches, capacité à encadrer...).

Mme la Maire ainsi que M. Adrien TRITTER tiennent à la rassurer, car le personnel en place repris par la Communauté de Communes vient essentiellement de Créaliance, dont l'expérience et les bases de formation

(AP – Auxiliaires de Puériculture, EJE – Educateurs de Jeunes enfants) restent très solides. De plus dernièrement la Communauté de Communes a été citée comme exemple dans le domaine dans une publication. Toutefois, il est vrai que le risque zéro n'existe pas, mais le système actuellement en place reste plutôt sérieux.

Délibération :

Mme la Maire expose à l'assemblée l'opportunité et la nécessité de réfléchir à l'avenir des structures scolaires de notre territoire, face aux évolutions démographiques et afin de garantir une offre éducative de qualité, pérenne et adaptée aux besoins des enfants.

Actuellement, les communes du Haut Soultzbach (Mortzwiller et Soppe-le-Haut), de Soppe-le-Bas et de Guewenheim partagent des problématiques et des intérêts communs en matière de gestion des effectifs scolaires et des infrastructures.

Le **Syndicat intercommunal du Soultzbach**, en tant que structure porteuse et facilitatrice, a vocation à coordonner ce projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) élargi.

Le projet d'accord d'intention soumis aujourd'hui au vote a pour objet de formaliser la volonté politique des différentes collectivités partenaires de s'engager ensemble dans une phase d'étude, de concertation et de co-construction de ce RPI élargi.

Cet accord d'intention vise notamment à :

- Fixer le cadre général de la réflexion et les objectifs partagés (maintien des classes, optimisation des coûts, harmonisation des services périscolaires et des transports).
- Définir la gouvernance de la phase d'étude (comités de pilotage et technique).
- Préciser le rôle de porteur de projet dévolu du Syndicat Intercommunal du Soultzbach.

Mme la Maire précise que cet accord d'intention ne vaut pas engagement définitif sur le périmètre ou les modalités financières finales du futur RPI, lesquels feront l'objet d'une convention définitive ultérieure après validation des études et concertation avec les équipes pédagogiques et les parents d'élèves.

DÉCISION ET VOTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'accord d'intention joint à la présente convocation,

Après en avoir délibéré, le Conseil **Municipal**, par 13 voix Pour, 1 Contre et 1 Abstention :

1. **APPROUVE** les termes de l'accord d'intention relatif au projet de RPI élargi entre les communes du Haut Soultzbach, Soppe-le-Bas, Guewenheim et le Syndicat intercommunal du Soultzbach.
2. **VALIDE** le rôle du Syndicat intercommunal du Soultzbach comme porteur et coordinateur du projet de RPI élargi.
3. **AUTORISE** le **Mme la Maire** à signer ledit accord d'intention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Motion de soutien à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Thann.

Le Maire de la Commune de Thann propose aux Communes du territoire du Pays Thur Doller d'adopter une motion visant à soutenir l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers (IFSI) installé à Thann depuis 3 ans, menacé par une suppression de la promotion 2026-2027 des étudiants de 1^{ère} année suite à la décision de la Région Grand Est de ne plus financer le cursus de formation.

La population n'aura jamais cessé d'avoir besoin d'un service de santé compétent, c'est pourquoi Mme la Maire propose d'adopter cette motion dans l'espoir de maintenir ouvert l'IFSI de Thann.

Délibération :

La décision de ne pas ouvrir de promotion à la rentrée de septembre 2026 aux étudiants en soins infirmiers sur le site de Thann a été prise sans concertation, ni avec la Ville de Thann ni avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse & Sud Alsace. Cette décision est fondée sur un argumentaire que dénoncent conjointement la commune de Guewenheim, la Ville de Thann et le GHRMSA. La motion appelle la Région Grand Est à faire preuve d'objectivité et d'équité dans le déploiement de son schéma de formation en soins infirmiers. En effet, cette décision impacte de façon prépondérante, et à très court terme, la garantie de continuité des soins dans nos services hospitaliers, dans nos EHPAD ou en secteur libéral. Notre territoire est d'autant plus fragile que les urgences, la maternité ou encore la chirurgie de l'hôpital de Thann ont été sacrifiés ces 10 dernières années. Face aux besoins croissants en matière de soins infirmiers, la formation massive est pourtant une nécessité pour répondre aux besoins des habitants de nos communes.

La fermeture du site de Thann est d'autant plus incompréhensible que l'IFSI a été ouvert il y a moins de 3 ans. Par ailleurs, l'installation de l'IFSI à Thann, dans un site à taille humaine, a mobilisé près d'un million d'euros d'investissements dans l'adaptation des bâtiments. Outre l'aspect sanitaire, nos concitoyens ne peuvent qu'être perdus face à ce manque de cohérence des politiques publiques.

En outre, les arguments avancés par la Région ne sont pas pertinents, voire erronés.

1) L'argument du désengagement financier de l'Etat a d'abord été avancé. Toutefois, le Ministère de la Santé a maintenu les crédits en 2026 pour financer les IFSI du Grand Est. Ainsi, le site de Thann ne menace pas fermeture par manque de budget, mais par la volonté de la Région d'investir ailleurs de l'argent qui était fléché vers l'IFSI de Thann.

2) Contrairement aux allégations de la Région, l'origine géographique des étudiants donne toute sa légitimité à l'IFSI de Thann. La moitié des étudiants haut-rhinois de l'IFSI réside dans un périmètre de 10 kilomètres autour de Thann ; l'autre moitié réside dans la couronne mulhousienne.

3) Le site de Thann est attractif pour les élèves. D'après Parcoursup, 2 172 candidats ont confirmé un vœu pour l'IFSI de Thann en 2024. Ils étaient encore plus nombreux en 2025, avec 2 250 candidats. Pour 30 places théoriques à Thann, 38 candidats ont intégré Thann en 2024 et 35 en 2025. L'implication du GHRMSA permet de porter le total à 40 places offertes.

Trop d'établissements de santé ferment encore des services par manque de personnels infirmiers. De plus, les prochains départs à la retraite constituent un mur démographique. L'IFSI de Thann représente ainsi 40 infirmiers formés chaque année sur notre territoire. Le sacrifice de cet institut créera un réel manque pour l'ensemble des structures de soins de notre territoire qui doivent pourtant faire face au vieillissement de la population et aux maladies chroniques, parmi de nombreux défis.

Au regard des enjeux pour notre territoire, pour la population et pour les structures de santé, il est nécessaire de maintenir un dialogue exigeant avec la Région Grand Est. Ce dialogue doit permettre de trouver un compromis dès la rentrée 2026.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante :

Vu les éléments exposés par Mme la Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la Motion portant sur le maintien de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Thann,
- Demande à la Région Grand Est de maintenir ce pôle de formation essentiel au territoire,
- Charge Madame la Maire de transmettre la motion à Monsieur le Président de la Région Grand Est et à Monsieur le Maire de la Ville de Thann.

7. Gaiwana Run

Mme Isabelle SCHANEN, fait le point sur l'avancée de l'organisation de notre marche/course solidaire, la « Gaiwana Run » du 21 juin prochain. A ce jour, 8 associations se joignent à nous pour mener à bien cette manifestation, pas moins de 50 bénévoles ont répondu présents et certains d'entre eux seront présents dès 7h00 le matin.

Les inscriptions grimpent, on en dénombre 358, on espère atteindre des 500.

Enfin un certain nombre de sponsors ont répondu favorablement à notre sollicitation.

Mme la Maire souhaite vivement remercier toutes les petites mains qui œuvrent, depuis quelques temps, pour faire en sorte que cette manifestation solidaire soit une belle réussite, et en est très fière.

M. Christophe MOYEMONT signale que la Santé au Travail qui soutient activement notre action, procédera à la remise en main propre de sa participation financière le jour « J ».

Mme Magali MAGAIL souligne qu'il va falloir à l'issue de la manifestation fixer une date pour la remise des dons aux différentes associations. Une réflexion sera menée pour trouver le moment opportun (Inauguration de la Maison Polyvalente, autre manifestation officielle, ...).

8. Divers

Mme la Maire annonce quelques dates importantes dans l'agenda des manifestations communales :

- **Inauguration de la Maison Polyvalente : le 17 octobre 2026.** Il sera fêté les 40 ans de sa construction (1986) ainsi que les 50 ans de l'association des Amis de Guewenheim.
- **Les premières réunions des comités communaux :** le 27/05 s'est tenue celle du comité Animations/Cadre de vie, le 08/06 aura lieu celle des Bâtiments.
- **Le 29/06/2026 Pot de départ en retraite de Mme Fabienne MAKOWSKI à 17h00 en Mairie.**
- **Le 03/07/2026 : Soirée d'ouverture de Récré-Vacances.** Cinéma en plein air, projection de « Tous en scène 2 » à partir de 21h30. L'organisation de cette soirée sera organisée en collaboration avec nos jeunes, car la Commune sera subventionnée à hauteur de 1.500€ par la CAF puis aussi par la MSA.
- **Le 13 juillet 2026 : Bal tricolore avec retraite aux flambeaux**
- **Fermeture des services de la mairie :** du 20 juillet au 2 août, congés d'été.
- **Le 12 septembre 2026 : Journée citoyenne**

Mme la Maire rappelle l'invitation à la 7^{ème} édition du Salon des Communes et Intercommunalités des 18 et 19 juin 2026.

Information de dernière minute. L'agence immobilière en charge de la vente aux enchères de la propriété rue principale vient de nous informer que la vente a été attribuée au profit de M. Fabien LERCH. Ce dernier devrait prendre contact avec la mairie concernant la parcelle dont la Commune est devenue propriétaire à l'issue de la procédure de bien sans maître se situant au plein milieu de leur future propriété.

Mme la Maire clôt la séance à 19h30.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de GUEWENHEIM
de la séance du 5 juin 2026.

Ordre du jour :

1. Election des délégués et suppléants de la Commune en vue des élections sénatoriales.
2. Subventions communales :
 - Participation 2026 au GAS (Groupement d'Action Sociale)
 - Subvention : Ecole de musique « Les Mélodies de la Doller »
3. ADAUHR – Nomination d'un représentant et d'un suppléant
4. Comité communal Forêt/espaces ruraux : ajout d'un membre.
5. Syndicat Intercommunal du Soultzbach – Projet RPI
6. Motion de soutien à l'Institut de formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Thann
7. Gaiwana Run
8. Divers

		Présent/Absent/ Procuration donnée à	Signature
THROO	Virginie		
TRITTER	Adrien		
SCHANEN	Isabelle		
WEINGARTNER	Alain		
DEPOND ROTH	Séverine		
KUENEMANN	Arnaud		
STELLA	Lauren		
ESCHBACH	Luc		
MAGAIL	Magali		
MOYEMONT	Christophe		
LAURENT	Dominique		
MARANZANA	Francis		
ROLL	Anne		
BOSSHARTH	François	Excusé – procuration donnée à Mme Anne ROLL	
BOESPFLUG	Rachel		